

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 02 MAI 2012

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, REY, CARSUZAA, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, BAREILLE, MALEIG, BITAILLOU, Mme REGUEIRO, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

Pouvoirs :

Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
Philippe GARROTE	à	Anne BARBET
Elisabeth SALTHUN-LASSALLE	à	Nathalie REGUEIRO
Dolores CABELLO	à	Jean-Michel BRUGIDOU
Fabien REICHERT	à	Robert BAREILLE
Jean-Marie GINIEIS	à	Dominique QUEHEILLE
Patrick MAILLET	à	Bernard UTHURRY

Suppléants :

Patrice CRESTE	suppléant de	Marie ECHEPARE
Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
Georgette SALHI	suppléante de	Marie-Lyse GASTON
Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINE

Excusés : Patrick SEBAT, Jean-Claude ELICHIRY, Jean CASABONNE, France JAUBERT-BATAILLE, David LAMPLE, Gérard FRECHOU, Jean-Michel BELLOT, Gérard LEPRETRE, Jean-Marie GOUINEAU, André LABARTHE, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 120502-06-AID

FONDS DE CONCOURS : CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'ESTIALESCQ

M. MINJUZAN indique que dans sa séance du 6 octobre 2011, le Conseil Communautaire a retenu le projet de la commune d'Estialescq au titre des fonds de concours 2011.

Ce projet concernait l'aménagement d'un espace public et sportif

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

MONTANT OPERATION HT	45 000.00
Etat (DETR)	11 250.00
Fonds de concours	9 000.00
Part communale	24 750.00

Le montant du fonds de concours s'élève à 9 000.00 €.

Le dossier étant complet, la convention avec la commune peut être signée.

Les crédits nécessaires sont disponibles sur le Budget 2012 section investissement.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** ce rapport
- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec la commune d'Estialescq
- **VOTE** les crédits nécessaires
- **AUTORISE** le versement du fonds de concours correspondant

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 02 mai 2012

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT